

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2024

Délibération n°055-2024

**Rapport 2023 de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au sein de BRL**

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	15
Date de convocation		
16 août 2024		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-deux août deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.  
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX  
Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Myriam SEVENERY, Éric ORTIZ à Catherine CLIMENT  
Absents : Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Régis BLAYRAT, représentant de la commune au conseil d'administration de BRL

La commune est historiquement actionnaire de la société BRL, créée en 1955 sous le nom de Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc.

En 2011, le Conseil Municipal avait approuvé l'évolution de cette société commerciale en une société anonyme d'économie mixte locale, et, par délibération en date du 5 octobre 2023, a désigné Monsieur Régis BLAYRAT en qualité de représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires et de l'assemblée générale.

L'assemblée spéciale s'est réunie le 20 juin dernier, et le rapport des représentants doit être communiqué pour avis, après débat, à l'ensemble des collectivités territoriales représentées.

Ce rapport rappelle dans un premier temps la vie et le fonctionnement de la société, à travers sa présentation générale, ses engagements, les risques auxquels elle est exposée et les modalités de contrôle, et sa gouvernance ; et dans un second temps la situation financière de chacune des sociétés du groupe BRL au 31 décembre 2023, dont BRL Exploitation, et la répartition du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre de ce rapport annuel.

Au terme des échanges,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1524-5,

Vu la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de la SAEML BRL,

Vu le rapport 2023 des représentants de l'assemblée spéciale réunie le 20 juin 2024,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

Le rapport 2023 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de la SEM Locale BRL.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

